

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Objet : travaux à proximité des écoles xxx à Auxerre

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai été alerté, en tant que membre du CHSD, par des collègues des écoles X et Y à Auxerre. Je m'y suis rendu à deux reprises : samedi 1er octobre vers 11h00 et lundi 3 octobre vers 9h00.

J'ai constaté que des travaux très importants affectaient l'ensemble du quartier, certains ayant pour objet l'assainissement, d'autres l'embellissement. À mes yeux, ces travaux posent un certain nombre de problèmes dont aurait dû être saisi le CHSD. D'autres, bien que moins critiques, ne peuvent laisser insensible la communauté éducative.



### 1. Travaux contre l'école X

- Des tranchées ont été creusées jusqu'au ras des classes (moins de dix centimètres) alors que celles-ci étaient occupées.
- Dans le même temps, les camions emmenant la terre venaient manoeuvrer au ras d'une autre classe.
- Par ailleurs, des tuyaux ont été posés contre le bâtiment, ce qui a nécessité le travail d'engins de levage au ras de ceux-ci.
- À ces endroits, les parois sont de vastes baies vitrées.



À la vue, et au bruit de ces travaux, les occupants, enseignants et usagers, ont estimé être en danger et ont évacué les classes. Bien que restant dans l'enceinte de l'école, on peut sans doute estimer que les personnels concernés ont exercé là un droit de retrait tel que défini dans le décret 82-453, article 5.6 et aurait nécessité le traitement prévu aux articles suivants.



L'IEN de la circonscription est intervenu, et avec les personnels, a décidé d'une solution pour la durée des travaux. Cette solution semble satisfaisante. Deux classes vont s'installer à l'étage et deux autres iront à l'étage de l'école maternelle Y.

Il conviendrait cependant d'étudier avec précision si la réglementation concernant les issues de secours est toujours respectée. Ces deux écoles ayant subi d'importantes modifications depuis leur création, on pourrait consulter l'avis rendu par le CHSD à l'époque de cette transformation. En son absence, le passage de la commission de sécurité me paraît nécessaire. À l'école maternelle, il ne reste qu'un escalier pour évacuer l'étage.

### 2. les cours de la maternelle

Dans les deux cours, la pose de jeux est prévue. En attente des équipements, leur place au sol a été réservée et, afin de les rendre inaccessibles, des filets orange de protection ont été posés autour. Ces filets me paraissent insuffisants pour retenir un enfant victime d'une bousculade. D'autre part, les piquets maintenant ces filets peuvent être causes de blessure.



À noter que lundi matin, des travaux avaient lieu dans la cour, justement à propos de ces filets. Faute de concertation avant, il conviendrait de vérifier que la nouvelle installation ne génère plus de danger.

### 3.les nuisances sonores

De nombreux engins de chantier (voir photos) travaillant dans un périmètre de moins de cent mètres autour de l'école génèrent des nuisances sonores. Si ces nuisances ne dépassent sans doute pas les seuils prévus par l'article R-232-8 du Code du Travail, la nature du travail scolaire s'en accorde mal.

### 4.Accès à la maternelle

L'accès à l'école maternelle se fait par un chemin prévu dans le chantier. Cependant, ce chemin est très inégal, en gravillon ce qui

- ne facilite pas l'accès des poussettes
- gêne l'accès d'un enfant handicapé dans l'école



Par temps de pluie, comme le samedi matin, il est presque impossible de se rendre à l'école sans se mouiller les pieds.

### 5.J'ai pu constater que les enfants et leurs parents cheminaient entre les engins au travail pour se rendre à l'école lundi matin.

La directrice de l'école maternelle avait alerté vos services dès le jour de la prérentrée. Il me semble que le CHSD aurait dû être saisi à ce moment-là et faire une enquête afin de nourrir la nécessaire discussion entre la mairie d'Auxerre et les services de l'Education Nationale. On aurait ainsi évité une situation de crise, beaucoup de souffrance, tant chez les personnels que chez les enfants et leurs parents, et surtout, une situation de danger pour eux.

Je crois que le CHSD devrait se saisir de cette situation pour en tirer des leçons pour que pareille situation ne se renouvelle pas ailleurs.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mon dévouement au service de l'institution scolaire.

À Auxerre, le 3 octobre 2005

X